

initiatives

environnement



Au service d'une gestion humaniste de l'environnement

Actes des 1^{ères} Rencontres Départementales de la

BIODIVERSITE

Organisées le 21 mai 2014 à Bonzée par le CPIE de Meuse



MEUSE

La revue du CPIE de Meuse N°12

NOVEMBRE 2014



La Région
Lorraine



La politique sur les Espaces Naturels Sensibles. 4

Guillaume GIRO, Chef du service Environnement au Conseil Général de la Meuse

Les outils pour la préservation des zones humides par 7

Marie LEMOINE, Agence de l'Eau Rhin Meuse

L'Observatoire Local de la Biodiversité. 10

Pierrick MOREAU, CPIE de Meuse

La coopération avec les communes pour la protection de sites remarquables ... 12

Cyrille DIDIER, Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Retour d'expérience sur un projet Trame Verte et Bleue 14

Equipe de Lorraine Association Nature

L'engagement de la Codecom de Stenay dans la démarche Natura 2000. 16

Jean-Pierre CORVISIER, Président de la Codecom de Stenay

Une gestion mutualisée des données naturalistes 18

Alain Salvi, de LorINat

Le projet de création d'un centre de soin pour la faune sauvage en Lorraine ... 20

Mylène TOLLIE, CSFL

TABLE RONDE - Haies, vergers, mares, prairies : agriculture et biodiversité, un partenariat à valoriser 22

TABLE RONDE - Communication, synergie entre programmes, liens aux territoires : quels outils pour structurer le réseau associatif ? 25

*Dominique Moussa,
Maire de Bonzée et 1er Vice-Président de la Codecom de Fresnes
Administrateur du CPIE de Meuse*

Depuis près de 40 ans, la commune de Bonzée a affirmé son engagement dans la protection de la nature au travers notamment de la création du CPIE. Le terme d'« Initiation », devenu « Initiatives » dans les années 90, prend tout son sens dans l'organisation des premières rencontres départementales de la biodiversité, organisées par le CPIE le 19 mai dernier.

Force est, en effet, de constater que les préoccupations environnementales sont aujourd'hui portées par un plus grand nombre, qu'il s'agisse d'associations, de collectivités ou de démarches privées. A la croisée des chemins entre la protection des espèces, la qualité d'un cadre de vie, la pérennisation de pratiques agricoles respectueuses de notre patrimoine naturel, les acteurs doivent aujourd'hui se connaître, se concerter, agir ensemble pour rendre efficaces les moyens et les forces vives mobilisables en ce sens.

Ces rencontres ont donc été l'occasion d'initier des synergies répondant de missions d'intérêt général, et Bonzée a été honorée de voir sur cette journée tant de personnes ressources réunies et désireuses d'œuvrer pour la préservation et la valorisation du patrimoine meusien.

Aussi, les perspectives qui ont pu être données à l'issue de ces rencontres témoignent d'un réel engagement de nos associations, de nos élus, de nos bénévoles et de nos partenaires institutionnels pour maintenir le dialogue et la concertation nécessaires à la préservation de nos paysages, des habitats et des espèces qui les composent. Pour preuve, la proposition faite par le Conseil Général de mettre en œuvre un calendrier collectif d'animation sur les Espaces Naturels Sensibles est certainement le premier chantier significatif auquel chacun aura à contribuer.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants, intervenants et partenaires de ces rencontres et souhaite que cet essai puisse être transformé lors d'un prochain rendez-vous en 2015, qui a pour ambition de s'ouvrir sur le thème de l'agro-écologie en Meuse.



La politique sur les Espaces Naturels Sensibles

Guillaume GIRO

Chef du service Environnement-Energie au Conseil Général de la Meuse



La Meuse dispose d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel qui contribue à l'identité, la qualité et l'attractivité de son territoire. A travers sa politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles, le Département souhaite préserver et valoriser ce patrimoine.

La politique ENS

La loi a confié aux départements le soin de préserver et de mettre en valeur leurs richesses naturelles à travers les Espaces Naturels Sensibles (ENS), classement des milieux naturels les plus remarquables au regard de leurs caractéristiques faunistiques, floristiques et paysagères.

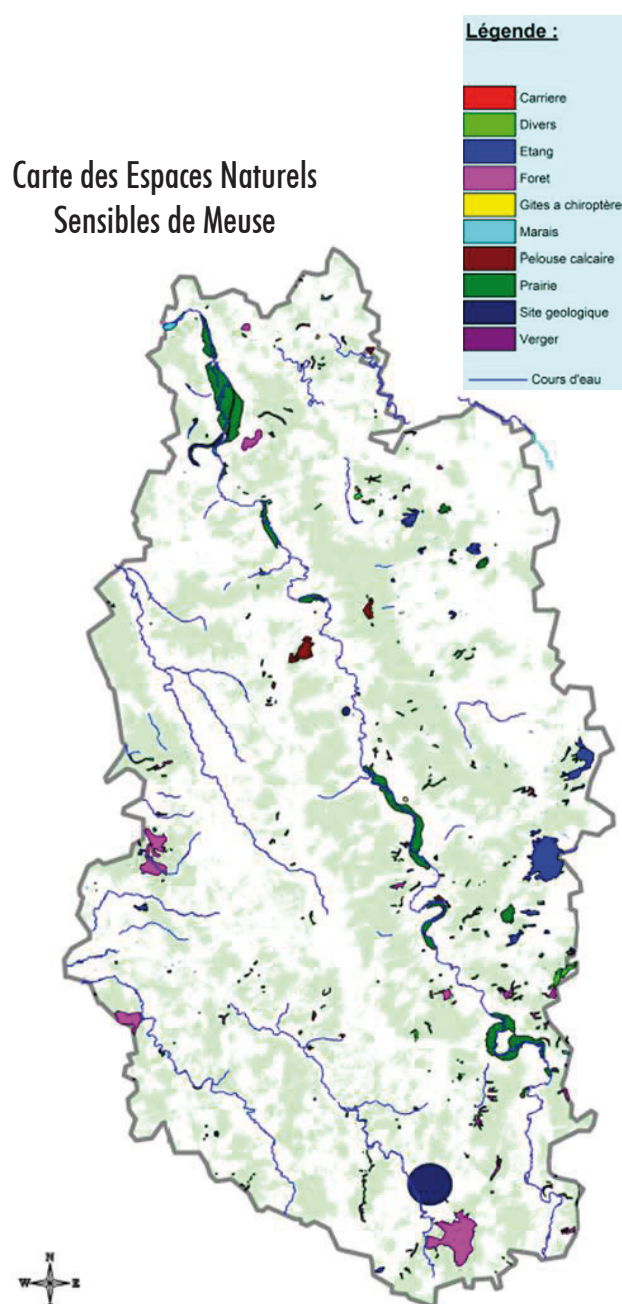
La Meuse compte aujourd'hui 258 ENS dont certains présentent une biodiversité des plus remarquable au niveau national voire européen. Plusieurs de ces sites naturels d'exception sont toutefois menacés. En effet, l'espace rural connaît de rapides mutations : certains milieux ou espèces se trouvent en danger par la modification des pratiques et les dynamiques d'aménagement. Or, garantir leur bon état de conservation est capital.

C'est pourquoi l'Assemblée Départementale a voté le 11 avril 2013 une politique départementale en faveur des ENS afin de préserver, de valoriser ce patrimoine et de le faire découvrir au plus grand nombre.

Les 3 enjeux majeurs de cette politique sont :

1. d'affiner la connaissance des richesses naturelles de la Meuse
2. de mieux préserver les sites et habitats prioritaires
3. de mettre en valeur et de mieux faire connaître les ENS aux meusiens

Pour cela, le Département souhaite s'appuyer sur les acteurs locaux : collectivités, établissements publics,



associations et particuliers. Le Département n'a pas vocation à gérer en direct des sites ENS mais à aider financièrement et techniquement les acteurs du territoire à le faire ; c'est ce qu'on appelle la « territorialisation » de la gestion des ENS.

A cet effet, le Département peut accorder, sous certaines conditions, des subventions de l'ordre de 50 à 60% aux acteurs locaux. La participation du Département est toutefois modulée afin de ne pas apporter de subventions au-delà d'un taux d'aides publiques cumulées de 80% pour les collectivités, 90% pour les particuliers et 100% pour les associations.

En outre, afin d'assurer une lisibilité claire des actions de protection et de mise en valeur des ENS, le Département souhaite que, pour un site ENS donné, il n'y ait qu'un unique porteur de projet, disposant de la maîtrise foncière ou d'usage. Dans cette optique, les collectivités territoriales sont incitées à s'impliquer davantage dans la préservation des ENS. Pour cela, elles peuvent notamment nouer des partenariats avec des associations environnementales compétentes en la matière.

Conclusion

A travers le vote de sa politique en faveur des ENS, le Département a souhaité renforcer son implication dans la préservation du patrimoine naturel meusien. La réussite de cette politique ne peut toutefois s'envisager qu'avec la participation de tous les acteurs du territoire, notamment les collectivités et les associations de protection de l'environnement.



Journée «élus» et ENS



Travaux pédagogiques au marais de Chaumont

Questions/Réponses

Dominique RONGA de la Communauté de Communes de Verdun : «Concernant la lettre d'appel à projets du Conseil Général sur le rétablissement de la continuité écologique, quel serait un exemple précis de projet?»

Guillaume GIRO (GG), Chef du Service Environnement-Energie du Conseil Général de la Meuse : Cet appel à projets, mis en œuvre pour la 1ère fois cette année, concerne exclusivement les cours d'eau classés en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Il a vocation à aider les collectivités à rétablir la continuité écologique pour les ouvrages faisant obstacle à l'écoulement. Par exemple, pour un seuil en vallée de la Meuse qui bloquerait la circulation des espèces et des sédiments, une solution technique pourrait être de supprimer ce seuil ou de créer un bras de dérivation. Les services de l'Etat ont identifié les principaux ouvrages concernés dans le référentiel ROE (Référentiel Obstacle Ecoulement) et ont informé leur propriétaire.

Guillaume LEBLANC de Lorraine Association Nature (LOANA) : «Est-ce que le projet « Meuse Médiane » de l'EPAMA, pour lequel la CodeCom de Vaucloueurs a participé au financement de la phase d'études, serait éligible à cet appel à projets ?»

GG : Oui, l'appel à projets du Conseil Général a typiquement vocation à financer ce type de projet. Toutefois, pour qu'un dossier soit éligible, il doit être déposé sur la base d'un projet technique (PRO) finalisé, ce qui n'est pas encore le cas du projet «Meuse Médiane» de l'EPAMA. Ce dernier pourrait toutefois être déposé l'année prochaine si l'appel à projets du Conseil Général est reconduit en 2015. Pour se concrétiser, le projet «Meuse Médiane» de l'EPAMA devra cependant bénéficier de nombreux autres financements.

CodeCom entre Aire et Meuse : «Comment s'articulent les financements du Conseil Général en matière d'entretien des cours d'eau, y a-t-il une redondance entre les politiques départementales de l'eau et des ENS ?»

GG : Il y a effectivement un croisement entre les politiques départementales de l'eau et des ENS en ce qui concerne les cours d'eau. L'intervention de ces deux politiques est toutefois clairement établie : le financement des opérations d'entretien «classique» des cours d'eau relève de la politique de l'eau, tandis que le financement des projets ambitieux de rétablissement de la continuité écologique relève de la politique ENS, via l'appel à projets évoqué précédemment.

Olivier AIMONT du CPIE de Meuse : «Quelle est la possibilité d'organisation des territoires ?»

GG : Les porteurs de projet sont libres d'organiser des partenariats pour mettre en œuvre des actions en faveur des ENS et bénéficier, le cas échéant, des aides financières du Département. Nous souhaitons toutefois inciter les collectivités, et notamment les Codecom, à s'intéresser au sujet et prendre conscience des richesses de leur territoire. Nous pensons que les acteurs locaux, collectivités et associations sont les mieux à même d'intervenir dans la gestion des milieux naturels. C'est ce nous appelons la «territorialisation» de la gestion des ENS. Attention toutefois, seules les associations agréées au titre de la protection de l'environnement peuvent bénéficier des aides financières du Département. Cependant, rien n'empêche une collectivité de présenter un dossier de financement en lien avec une association non agréée.

Alexandra PINATON du CPIE de Meuse : «Quel est le sentiment sur cette politique de la part des Codecom et quels sont les freins et leviers à sa mise en œuvre notamment en période électorale.»

GG : Aujourd'hui, on constate une réelle sensibilité environnementale chez les élus que nous avons rencontrés. Pour l'instant aucun engagement n'a été pris mais les collectivités territoriales se sentent prêtes

à faire des choses. Cependant, il y a un réel manque de connaissances des élus sur les richesses écologiques de leur territoire et sur la façon de les protéger et de les mettre en valeur. La porte d'entrée pour ces problématiques pourrait être l'animation scolaire. Ce volet pédagogique est un axe fort de la politique départementale en faveur des ENS.

AP : «comment peut-on inciter les collectivités à sa mise à oeuvre alors que la protection de l'environnement n'est pas clairement identifiée dans leurs champs de compétences d'une part, et que de ce fait elles n'ont pas les services techniques nécessaires pour la mettre en oeuvre ?»

GG : En faisait appel par exemple au milieu associatif. Cependant, il ne faut pas qu'il y ait de concurrence entre les associations, il faut que cela se fasse en fonction des domaines de compétence et de capacité tout en travaillant en bonne intelligence. Plusieurs associations peuvent être sur un même projet tant qu'il n'y a qu'un seul porteur de projet. Avec des budgets simples il est possible de faire des belles choses.

Dominique MOUSSA, Maire de Bonzée : «Les élus n'ont pas forcément connaissance de cette politique ENS»

GG : Le terme ENS n'est effectivement pas encore assez connu mais les élus sont au courant des problématiques environnementales notamment celles concernant les cours d'eau. Pour les élus, le terme ENS fait peut-être plus souvent écho à la taxe d'aménagement et non aux actions de préservation qui y sont liées. C'est pourquoi le Département a transmis l'année dernière à toutes les collectivités une plaquette d'informations sur la politique départementale en faveur des ENS. Cependant, il existe une réelle difficulté d'appropriation du sujet par les élus sachant que ces derniers ont énormément d'autres dossiers à gérer. C'est pourquoi, le Département souhaite mettre en place, dans le cadre de sa politique ENS, un volet d'assistance technique aux collectivités. Il faut montrer aux collectivités comment et quoi faire, comment passer des marchés publics et quelles actions peuvent être mises en place pour préserver et valoriser les sites ENS.

Marion Brion, Technicienne ENS au Conseil Général de la Meuse : «Des rencontres dans les Codecom ont eu lieu ces derniers mois et se poursuivront dans les mois à venir afin de préciser et de donner de la lisibilité à cette politique ENS.»

Les outils pour la préservation des zones humides

Marie LEMOINE
Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Il s'agit de présenter les outils dont peuvent disposer les associations et collectivités territoriales pour préserver et restaurer les zones humides. La Meuse fait partie du Bassin Rhin-Meuse mais l'Ouest du département appartient au Bassin Seine-Normandie.

Une zone humide est une zone en présence d'eau avec une végétation hygrophile et un sol caractéristique. De nombreux services sont rendus par les zones humides : accueil de la biodiversité puisque de nombreuses espèces en dépendent pour une partie ou la totalité de leur cycle de vie, épuration des polluants, rôle d'éponge qui permet de stocker l'eau en période pluvieuse (et de participer ainsi à la lutte contre les inondations) et de diffuser cette eau stockée lors des périodes plus sèches, en permettant ainsi le soutien des débits d'étiage des cours d'eau...

La Meuse présente une grande diversité de zones humides comme les marais et landes humides, les bords de cours d'eau, les prairies humides, les étangs et zones alluviales. Ces milieux sont considérés comme très menacés et sont suivis avec une attention particulière. En effet, 66% des zones humides ont disparu depuis les années 1950 à cause du drainage, de la mise en culture, ... Cette démarche permet de travailler avec les collectivités territoriales, les associations et les particuliers pour protéger et valoriser ces milieux naturels.

Connaître pour agir : les inventaires

La première étape consiste à connaître les zones humides grâce à un inventaire qui décrit le milieu. Les zones humides remarquables sont relativement bien connues, notamment au travers des inventaires ENS. Cependant, les zones humides plus ordinaires sont bien moins connues : quelques inventaires ont été réalisés, mais cette connaissance est encore

lacunaire, avec la nécessité de compléments pour mettre en place des actions. Un guide méthodologique a été élaboré par l'Agence de l'Eau, en lien avec ses partenaires. Il permet de guider les maîtres d'ouvrage pour la réalisation d'inventaires (document disponible ici :

http://www.eau-rhin-meuse.fr/zones_humides).



AERM/ML

Les milieux prioritaires pour l'Agence de l'Eau sont les zones humides remarquables (ENS, ZNIEFF*, Natura 2000), ce qui est en cohérence avec la politique ENS du Conseil Général.

Différents types de protection peuvent être mis en place : outils réglementaires (classement en Réserve Naturelle, en arrêté de protection de

Biotope, etc.), ou conventionnels (maîtrise foncière, acquisition, baux emphytéotiques, etc.), convention de partenariat (entre un propriétaire privé ou public et une association de protection de la nature, etc.).

La limite de cette démarche est que seule l'acquisition foncière assure une protection totale. Il est nécessaire

* Voir lexique p.21.

de renforcer la protection en développant une approche complémentaire, jusqu'ici peu mise en œuvre : la valorisation

des produits issus de ces zones humides.

Par exemple, la vallée de la Meuse possède une activité agricole forte avec des exigences et des richesses propres. Il faudrait donc privilégier les circuits courts, la mise en place de labels et la structuration de filières de vente des produits issus de ces milieux. C'est

uniquement par cette stratégie que l'on pourra assurer une préservation pérenne et un maintien des zones humides dans leur ensemble.



AERM/ML

La restauration des zones humides

Pour mettre en place une restauration d'une zone humide, il faut d'abord réaliser un diagnostic de la zone humide qui est dégradée afin d'identifier les dysfonctionnements et de réaliser une étude préalable pour définir les actions à mettre en place (création de mare, suppression de remblais, ...).

La gestion des zones humides

La gestion d'une zone humide fonctionnelle consiste à la mise en place de mesures de gestion (fauche, pâturage, non gestion,...) soit par le propriétaire, soit par le gestionnaire dans le but de ne pas perdre le bénéfice des fonctions. L'outil indispensable est le plan de gestion qui fait état des actions à mettre en place. Pour toute intervention, il est nécessaire de faire une étude, de mettre en place la gestion, et de faire un suivi écologique pour mesurer l'évolution du milieu et évaluer l'efficacité des mesures entreprises.

Aujourd'hui, dans la gestion des zones humides protégées, les agriculteurs jouent un rôle certain,

surtout sur la conservation des prairies (gestion extensive). Un partenariat avec le monde agricole est donc à privilégier.

Pour faire émerger des projets, une animation et une sensibilisation en amont sont nécessaires, d'où le rôle important des techniciens et animateurs (PnrL, associations, CodeCom, syndicat de rivières, ...).

Le maître d'ouvrage peut être une collectivité ou une association, quant

au maître d'œuvre (qui conçoit techniquement le projet), il s'agit généralement d'une association ou d'un bureau d'étude.

Les partenaires financiers possibles pour ces opérations sont le Conseil Général (par le biais de la politique ENS), la région (politique Trame Verte et Bleue), l'Etat (DREAL), l'Europe, mais également des financeurs privés. Les porteurs de projet peuvent bénéficier de plans de financement allant jusqu'à 80% d'aides publiques (combinant par exemple des aides de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, ou encore de l'Agence de l'Eau), et jusqu'à 100% pour les associations.

Un exemple de protection de site en Meuse

Le Marais de Sainte Anne, au Sud du Département, est composé de 100 ha avec une mosaïque de milieux (prairies, sources, ...) et un grand nombre d'espèces floristiques et faunistiques protégées (chauves-souris, oiseaux, ...). Classé en ENS et en ZNIEFF*, ce marais est situé de part et d'autre d'un cours d'eau et subit une fermeture de son milieu. Ainsi, la Communauté de Communes du Val des Couleurs, par le biais de l'association LoANa, a souhaité mettre en place une préservation de ce site par l'acquisition foncière de plus de 10 ha et la mise en place d'un plan de gestion

* Voir lexique p.21.

et d'aménagement. Ce projet a été financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de la Meuse. On note également la volonté de mettre en place un programme de restauration du cours d'eau, une ouverture du site au public par la réalisation d'un sentier de découverte et une réhabilitation du patrimoine historique présent (chapelle).

En parallèle des actions ambitieuses de restauration et d'une protection des zones humides, on peut mettre en place des actions plus modestes en faveur des zones humides telle que la création de mares, notamment pour les agriculteurs. La création de mare peut répondre à un objectif de préservation de la biodiversité, ou viser d'autres objectifs : création de réserves d'eau pour la lutte contre les incendies, création de zones tampons en sortie de réseau de drainage agricole ou en sortie de station d'épuration ou de déversoir d'orage, etc.

Questions/Réponses

Daniel LEFORT de la CodeCom de Charny sur Meuse : «Pouvez-vous apporter des compléments par rapport à Natura 2000 et la politique mise en place par rapport au drainage ?»

ML : Natura 2000 est un des outils pour la préservation des zones humides qui comprend des limites puisqu'il y a peu de garantie quant à l'encadrement des pratiques et au maintien des milieux naturels de manière pérenne. Par rapport au drainage agricole, une réflexion est initiée avec les services de l'État puisque celui-ci est encadré par le code de l'environnement. Cependant, cela est difficile à mettre en œuvre. Dans le cadre de révision du SDAGE*, la thématique du drainage est abordée spécifiquement en proposant des solutions.

Olivier AIMONT du CPIE de Meuse : «Quelle est la politique hydraulique et quel est l'investissement engagé à la périphérie des zones urbaines ?»

ML : Il faut mettre en place des techniques d'interventions traditionnelles telles que le captage de l'eau de ruissellement en lien avec le milieu naturel, qui est plus écologique qu'un bassin de rétention bâché. Cependant, ces solutions alternatives sont peu connues et peu mises en œuvre par les collectivités. Un financement d'infrastructures naturelles de type «haies» peut également être étudié, permettant notamment de retenir l'eau et les sédiments. Une

**Voir lexique p.21.*

gestion plus raisonnée des pratiques agricoles en complément des autres actions est également nécessaire.

Complément de réponse de Sophie OUZET de la DREAL Lorraine :

Il s'agit de mettre toutes les volontés dans la même direction. Le financement pour un projet Natura 2000 est de 100 % d'aide publique au niveau des collectivités et des associations, financement qui provient de moitié de l'Etat et de moitié de l'Europe. Une réglementation existe et encadre des actions comme le drainage. Natura 2000 a plutôt comme priorité une concertation entre les acteurs du territoire avec un volet réglementaire fort, suite à la demande des institutions européennes (évaluation des incidences) afin de connaître les effets d'actions comme le drainage, le retournement des prairies, les constructions, le développement de sites éoliens sur le maintien des espèces et habitats concernés.

Olivier LATAYE de l'ONF de Meuse : «Ces projets de l'Agence de l'eau concernent essentiellement les mares prairiales. On note également l'existence de mares forestières mais les forêts ont été drainées dans les années 1960. Ce type de projet peut également intégrer les programmes liés aux continuités écologiques. Cependant, pour cela, il faudrait que le projet soit financé à hauteur de 100% car lorsque le projet est financé à 80 %, cela peut impliquer une charge trop importante pour certaines communes. Les collectivités ont également du mal à montrer l'intérêt de tels projets car les échéances des grands projets sont régulièrement retardées. Les collectivités auraient notamment besoin d'un appui technique pour monter des dossiers de communication à l'aide de brochures pour montrer l'intérêt de l'environnement et des actions qui peuvent se mettre en place. De plus, les élus privilégient généralement plus l'aspect financier qu'environnemental. Il faudrait donc s'appuyer sur le développement durable qui lie le social, l'économie et l'environnement afin qu'ils soient plus aptes à écouter.»

ML : L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a créé une mallette avec des fiches synthétiques qui décrivent les outils financiers pour les collectivités pour la réalisation d'actions et une autre mallette à destination des élus qui sera produite d'ici peu. L'Agence est moins présente sur terrain que le Conseil Général mais essaye d'être de plus en plus aux côtés des collectivités. Ces dernières s'occupent essentiellement des aspects assainissement donc cela serait intéressant de lier les actions et de montrer que d'autres choses peuvent être faites comme la préservation des zones humides, thématique souvent nouvelle pour les collectivités locales.

L'Observatoire Local de la Biodiversité

Pierrick MOREAU

Responsable du secteur territoires et biodiversité au CPIE de Meuse



MEUSE

L'Observatoire Local de la Biodiversité (ou OLB) est un dispositif qui fait partie de la stratégie nationale pour la biodiversité de l'UNCPIE. L'objectif est de renforcer la connaissance du territoire et de sensibiliser les habitants aux enjeux de la préservation de la biodiversité et à leur environnement. L'OLB est composé d'une dimension participative : intégrer les citoyens dans ces démarches afin qu'ils deviennent des acteurs de leur territoire, en se basant sur les sciences participatives. Cette démarche est reconnue par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Déclinaison au niveau local



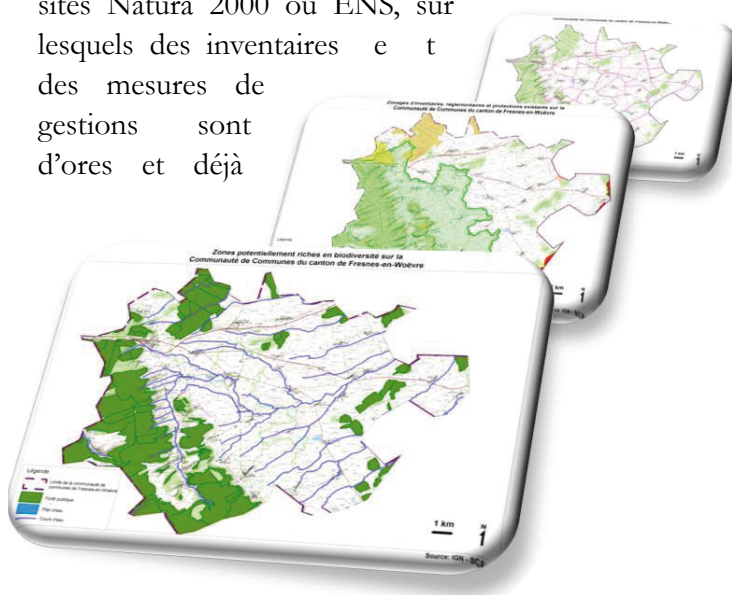
Le CPIE de Meuse a inscrit la mise en oeuvre de l'Observatoire Local de la Biodiversité dans son programme d'actions pluriannuel (2013-2015). L'Observatoire Local de la Biodiversité est un projet structurant du CPIE mobilisant son expertise naturaliste, son rôle de médiateur au service de la concertation territoriale, et ses compétences pédagogiques en Education à l'Environnement. Pour cela, le CPIE s'appuie sur de nombreux partenaires : Agence de l'Eau Rhin Meuse, Commission Reptiles et Amphibiens, Parc naturel régional de Lorraine et sa base de données Bombina, portail Faune-Lorraine, ... le principe étant la mutualisation des ressources et des dispositifs au service des projets territoriaux de protection de la nature.

Il s'agit ainsi d'une démarche d'information à l'attention des élus afin d'inscrire le dispositif sur leur territoire, et de sensibilisation/formation des citoyens pour qu'ils deviennent acteurs de leur territoire sur les questions d'environnement et de développement durable. Elle permet également d'accompagner les porteurs de projet locaux et les citoyens dans des actions concrètes de préservation de l'environnement. Une réflexion sur l'organisation de l'OLB afin d'intégrer les citoyens dans cette démarche a ainsi été mise en place.

L'OLB se présente de la façon suivante : un pré-diagnostic afin de porter à connaissance la richesse de leur territoire aux citoyens, la mise en place de dispositifs de sciences participatives, l'établissement de conventions et enfin la préservation et la valorisation du milieu existant.

Les étapes de sa mise en place

Le programme a été lancé en 2013 avec le choix de l'échelle des CodeCom comme territoire d'actions. Cependant, un retard s'est fait ressentir en période de renouvellement électoral. Ainsi, il y eut une présentation du dispositif de l'OLB aux différentes CodeCom choisies lors d'un Comité de pilotage, une proposition de convention de partenariat d'une durée de 3 ans et un pré-diagnostic territorial à l'aide de cartes reposant sur des données bibliographiques et des visites de terrain. Cette première approche d'un territoire permet d'éviter la redondance avec les dispositifs existants comme les sites Natura 2000 ou ENS, sur lesquels des inventaires et des mesures de gestion sont d'ores et déjà



mises en place. Par exemple, la CodeCom de Spincourt présente de nombreux sites protégés à l'Ouest de son territoire, alors qu'à l'Est on observe un «désert» de protection. Le but de l'OLB est donc de faire le lien entre ces deux zones.



Le CPIE a donc rencontré de nombreux partenaires pour mettre en place ce dispositif notamment lors d'un Comité de pilotage global, d'un rendez-vous avec la Fédération de Pêche et avec le Parc naturel régional de Lorraine (qui a un territoire d'action inclu dans celui du CPIE). Certains programmes ont déjà été lancés comme l'opération «Un Dragon ? Dans mon jardin !», l'observatoire des oiseaux du jardin, la réalisation de sorties découvertes, le réseau Rôle des genêts, ...

L'année 2014 proposera quant à elle une phase plus opérationnelle avec notamment le recensement des zones humides, la recherche de leurs propriétaires et la mise en place de conventions avec ces derniers. Un projet de recensement de l'occupation du sol à l'échelle de chaque CodeCom est également mis en place jusqu'à fin 2015.

Sur les 3 CodeCom choises, 800 zones humides ont d'ores et déjà été recensées et répertoriées dans un Système d'Information Géographique (ou SIG, alliant une cartographie et une base de données).

L'intérêt du dispositif

Pour les territoires, l'intérêt de ce dispositif réside dans la proposition par le CPIE d'une animation territoriale avec un calendrier de sorties (conférence, découverte, chantiers participatifs) et d'un accompagnement fort

dans les projets (déclinaison locale des politiques du Conseil Général et de la Région en matière de politique environnementale, aide dans le montage de dossiers...). Depuis 40 ans, le CPIE oeuvre pour les politiques environnementales au plus près des territoires (SRCE*, Trame Verte et Bleue, ...) et dispose de données récoltées qui constituent une base solide pour l'élaboration d'études.

* Voir lexique p.21.

Questions/Réponses

Alexandra PINATON du CPIE de Meuse :

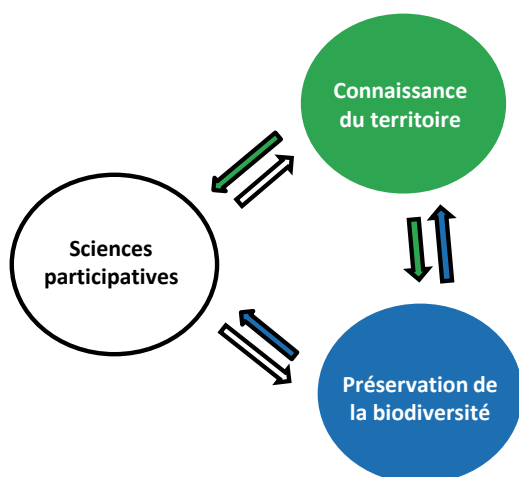
Si des dispositifs tels que Natura 2000 mobilisent des moyens sur des sites délimités au regard d'habitats ou d'espèces identifiés (directives européennes Habitat, Oiseaux), le dispositif OLB a l'ambition, en complément, d'oeuvrer au delà des réservoirs de biodiversité pour la connaissance et la préservation de la nature quotidienne.

Pierrick MOREAU du CPIE de Meuse : La mise en place de l'OLB n'a pas pour but de court-circuiter les autres actions mises en place mais plutôt d'avoir un rôle de mise en cohérence, de concertation afin de travailler tous ensemble et d'être ainsi plus cohérents et lisibles sur le territoire.

Jean-Pierre CORVISIER de la CodeCom de Stenay : «Les élus rencontrent de multiples interlocuteurs et mettent en place de nombreux dispositifs. Il est donc nécessaire d'avoir une concertation entre les acteurs et des discours communs. De nombreuses choses relèvent de l'économie, de l'aménagement du territoire et peuvent être donc compliquées au niveau des élus. Il faut une appropriation par les citoyens de ces démarches car comme il s'agit d'actions mises en place grâce à des fonds publics, il est nécessaire d'être clair et de structurer ces actions.»

Julie RULOFS de la CodeCom entre Aire et Meuse : «Comment fonctionne la rencontre et la prise de contact avec les élus?»

PM : Les territoires d'actions choisis sont des territoires cohérents. Puisque le CPIE s'occupe de nombreux dossiers très variés, il a préféré se concentrer sur des territoires de proximité (CodeCom de Fresnes, Etain et Spincourt). Fin 2014/début 2015, d'autres territoires pourront être sollicités dans la mesure où la démarche reste cohérente.



La coopération avec les communes pour la protection de sites remarquables : l'action du CEN Lorraine en Meuse

Cyrille DIDIER
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine



Les actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (ou CENL) se font en lien avec les collectivités territoriales.

Le CENL est une association qui porte une mission d'utilité publique et ayant 4 axes d'intervention : la connaissance (réalisation de plan de gestion), la protection à long terme via la maîtrise foncière et d'usage, la restauration et l'entretien des milieux naturels et la sensibilisation des locaux.

En Meuse, le CENL gère 72 sites (1750 ha) avec des milieux très variés dont la moitié correspond à des zones humides (prairies, tourbières) mais également des pelouses calcaires (côtes de Meuse et prolongement des côtes de Moselle, vallée de l'Ornain), des gîtes à chiroptères qui font partie du patrimoine historique et militaire de la Meuse (Montmédy et Verdun).

Les statuts de protection et inscriptions à inventaire

- Réserve Naturelle Régionale : politique de la région Lorraine associant les communes (2 sites concernés)
- Sites Natura 2000 (40 sites CENL concernés) dont le CENL est animateur ou travaille en lien avec l'animateur (collectivités territoriales ou Etat)
- ENS (55 sites concernés) : politique du département
- Accompagnement des politiques publiques (ZNIEFF*, zones humides, APPB**, ...)

La gestion de sites

Le CENL est également co-gestionnaire avec le conservatoire du littoral de certains sites protégés (étangs riverains du Lac de Madine).

Le conservatoire a pour volonté de chercher une cohérence notamment au niveau des Trame Vertes et Bleues afin que les sites soient connectés et non isolés.

Des inventaires sont régulièrement réalisés afin d'améliorer la connaissance sur certains territoires (prairies d'Argonne récemment et zones humides du

bassin Seine-Normandie en projet).

Actuellement, une étude est réalisée sur les annexes hydrauliques de la Meuse pour compléter les données déjà collectées qui concernaient essentiellement le compartiment piscicole.

Sur les sites gérés par le conservatoire, la moitié est propriété du CENL et 1/3 en bail emphytéotique avec les communes propriétaires. Il y a également quelques sites en convention avec l'Etat, les communes et quelques propriétaires privés

Déroulement

- Evaluation de l'intérêt d'un site au niveau de la faune, de la flore ou de l'habitat.
- Contact avec les élus afin de présenter l'intérêt du site et les actions possibles à mettre en place.
- Intervention du CENL au conseil municipal ou au conseil communautaire avec délibération (positive ou non) pour la protection du site.
- Mise en place d'un bail emphytéotique (jusqu'à 99 ans) qui confère un droit réel au CENL ou d'une convention bi ou tripartite (commune, CENL, Etat). Les conventions ont toujours été renouvelées jusqu'à maintenant. Les collectivités peuvent également aller au-delà d'une convention en classant les sites en périmètres environnementaux

* Voir lexique p.21.

** Voir lexique p.21.

qui renforcent la protection du site.

- Mise en place d'un plan de gestion avec un inventaire des enjeux du site et des dysfonctionnements en concertation avec les communes ou collectivités concernées. Le plan de gestion est ensuite validé en conseil.

La gestion peut être confiée à un agriculteur s'il est intéressé ou elle peut être réalisée par une équipe d'insertion. Les collectivités sont également associées notamment dans le cadre de projets scolaires (transport des enfants sur les sites naturels) mais aussi pour intégrer les sites naturels dans leurs politiques locales (PLU, arrêtés municipaux...)

Exemples

- Pouilly sur Meuse : convention avec Voies Navigables de France et bail emphytéotique avec la commune sur des annexes hydrauliques
- Tourbières et marais : 7 sites protégés
- Vallée alluviale : Vallée du Loison
- Réseau d'étangs (Amel, Lachaussée, Heudicourt)
- Prairie avec présence d'orchidées : prairie remarquable du Parc Naturel Régional
- Tête de bassin avec de nombreux enjeux : le Longeau à Hannonville dont la gestion est confiée au CENL avec une évolution spontanée et un projet de restauration de l'écoulement
- Pagny la Blanche Côte : restauration de la mobilité des éboulis
- Milieux forestiers : peu d'intervention du CENL mais beaucoup à faire notamment au niveau des forêts alluviales
- Milieux anthropisés avec un volet touristique (Montmédy, Verdun avec un partenariat avec le pays de Verdun et l'office de tourisme de Montmédy)
- Trame thermophile : réseau de pelouses protégées avec une prise en compte des connexions pour ne pas obtenir un isolement des espèces
- Les financeurs de ces opérations sont : Europe Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Agence de l'Eau, Région, CG 55

Les financeurs de ces opérations sont : DREAL, Agence de l'Eau, Région, Europe.



Questions/Réponses

Nicolas HELITAS de la CodeCom du pays de Revigny :
«Pouvez-vous préciser par quel biais vous repérez les sites intéressants (prospections, collectivités, particuliers) ?»

CD : C'est généralement le CENL qui va voir les collectivités territoriales. Les prospections s'appuient sur des programmes et dispositifs existants et des programmes d'expertises quand il y a de vraies lacunes de connaissances (bassin Seine Normandie). Il faut être vigilant afin de ne pas faire doublon. Le niveau d'intérêt d'un site est défini en s'appuyant à la fois sur les données collectées et celles déjà à disposition.

Retour d'expérience sur un projet Trame Verte et Bleue

Equipe de
Lorraine Association Nature (LOANA)



Lorraine Association Nature (ou LOANA) est une association basée dans le sud meusien à proximité de Pagny la Blanche Côte, et qui compte seulement 4 ans d'existence. Cette jeunesse fait sa force et lui permet de développer plusieurs actions et projets, notamment en relation avec le CPIE de Meuse.

Les objectifs de l'association sont :

- L'acquisition de connaissances
- La vulgarisation et la sensibilisation de la population ou des partenaires
- La mise en place d'actions de conservation

La Trame Verte et Bleue

Les Trames Vertes et Bleue (TVB) sont une mesure du Grenelle de l'environnement suite à la perte d'habitats qui implique la nécessité de préserver et de restaurer les continuités écologiques tant aquatiques (réseau de mares) que terrestres (réseau de haies, prairies, vergers).

La Chevêche d'Athéna permet de réaliser un travail sur les Trames Verte et Bleue avec de nombreux partenaires : Meuse Nature Environnement, Conservatoire d'Espaces Naturels, Ligue pour la Protection des Oiseaux 54. La Pie-grièche permet quant à elle un partenariat avec le CPIE de Meuse. Cela permet de territorialiser les actions.

La Chevêche d'Athéna est une espèce SRCE*. Ainsi, il serait intéressant d'étudier la possibilité de faire le lien avec d'autres espèces pour réaliser un projet Trames Verte et Bleue avec un volet multi espèces (Pie-grièche, Râle des genêts, Torcol fourmilier, Huppe fasciée, ...).

L'association LOANA attend beaucoup des échanges qui se feront afin d'uniformiser les actions et les moyens de communication (affiches

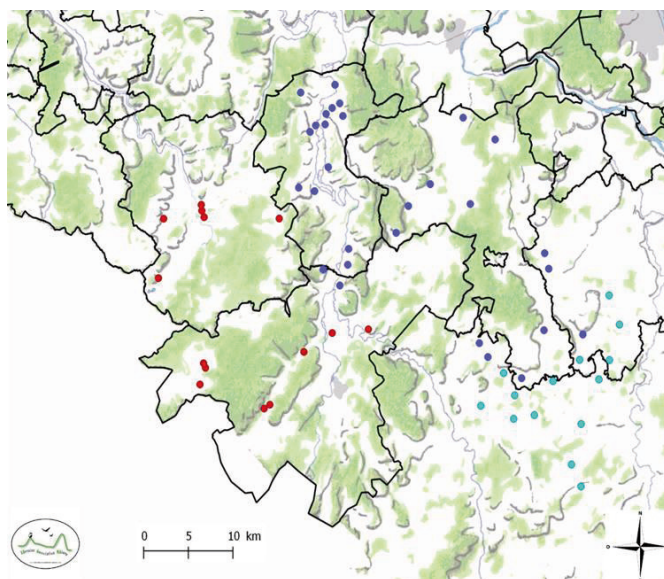
«Wanted») à mettre en place.

Etude de la Chevêche d'Athéna

La Chevêche d'Athéna est un rapace nocturne qui entre dans la déclinaison de la TVB régionale. Il s'agit d'une espèce indicatrice de la qualité des milieux et des habitats tels que les prairies, les arbres fruitiers et les haies. Elle subit cependant des menaces comme la modification et la disparition de son habitat, le remembrement, la disparition des vergers traditionnels, ...

Les prospections en 2013 et 2014 ont été réalisées sur 3 départements (Meurthe et Moselle, Meuse et

Vosges) et 4 Codes Com, pour une surface de 1500 km². La méthode de la repasse a été utilisée (diffusion d'un chant enregistré puis écoute pour déterminer la présence d'individus par leur réponse).



Représentation cartographique des mâles chanteurs de Chevêche d'Athéna détectés en 2012, 2013 et 2014 (Source : QGIS 2.2 / LOANA 2014 / Q. d'Orchymont & E. Poilvé)

* Voir lexique p.21.

Puisqu'il s'agit d'un oiseau très territorial, lors des prospections il y a localisation des mâles territoriaux. En Lorraine, cette espèce se cantonne surtout en périphérie de zone urbaine. Le protocole préconise deux passages, cependant, étant donné le nombre de points qui devaient être réalisés (environ 100), un seul passage a été effectué.

En tout, 236 points d'écoute ont été réalisés répartis entre la LPO54 et LOANA et 45 mâles chanteurs ont été détectés.

D'après une étude effectuée en 2009, la Région Lorraine concentre 15% de la population nationale ; pour notre zone d'étude (qui ne couvre pas toute la région Lorraine), la plus grande densité se situe dans la CodeCom du Val des Couleurs.

Un effort est donc nécessaire pour réduire la distance entre les différents noyaux de population afin d'aider la dispersion des jeunes. Les données doivent ainsi être mises en cohérence par LOANA, la LPO et le CPIE pour avoir une vision globale sur la région.

Exemple d'études envisageables :

- Etude de l'influence du paysage et du bâti sur la Chevêche et le lien avec la disponibilité des proies sur les sites de nidification.

Exemple de mesures à mettre en place :

- Etre force de proposition lors de la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme des communes
- Proposition d'axes de gestion sur la Chevêche et les oiseaux du verger
- Recensement des poteaux électriques creux (convention France télécom) et des abreuvoirs (ces deux éléments pouvant constituer des pièges mortels) avec un démarchage auprès des agriculteurs
- Rédaction de plans d'actions locales avec des enjeux de conservation sur l'espèce et des priorités d'actions
- Maintien des ceintures de vergers à l'aide de «Smart

box» qui permet à l'agriculteur de s'investir dans la conservation de la Chevêche en choisissant un panel d'actions suivant son niveau d'implication (non utilisation de traitements, pâturage extensif, plantation de haies avec un soutien logistique et financier, récolte, label « Chevêche », ...)

- Sensibilisation : réunion auprès des communes, plaquette de sensibilisation (cavités au sein du bâti), festival Pomme et Vergers, participation à la Nuit de la Chouette, valorisation des produits du verger (achat de pressoir par l'association avec label « Chevêche »).



Questions/Réponses

Monique RINGENBACH de la CodeCom entre Aire et Meuse : « Où se situe le pressoir ? »

Gillaume Leblanc, Directeur de LOANA : Dans les locaux de LOANA à Champougny.

Alexandra PINATON du CPIE : « Y a-t-il eu une mobilisation de personnes ressources et de volontaires lors des suivis ? »

GL : La mobilisation fut essentiellement constituée de la masse salariale (avec Service Civique et stagiaires) puis de ressources bénévoles, ce qui a permis de mettre en œuvre cette action. La grande force de l'association est la capacité de rassemblement. Cependant son ancrage territorial est récent et ne permet pas encore réellement une mobilisation des habitants même si cela peut être envisageable.

L'engagement de la Communauté de Communes de Stenay dans la démarche Natura 2000

Jean-Pierre CORVISIER
Président de la Codecom de Stenay



La CodeCom de Stenay, qui regroupe 19 communes (6167 habitants dont environ 2500 à Stenay), présente un fort intérêt pour ce qui relève des milieux naturels de son territoire. En effet, elle possède un territoire d'exception de 20 000 ha d'espace naturel, avec les côtes de Meuse et de Moselle, le fleuve Meuse et sa vallée. Sur le territoire s'étend un site Natura 2000 désigné au titre des 2 directives (Zones de Protection Spéciale-Directive Oiseaux et Zone Spéciale de Conservation-Directive Habitats) avec des espèces d'oiseaux de cours d'eau, des chauves-souris, des plantes et des papillons remarquables.

Historique de l'animation du site

- 1992 : Engagement du travail sur le site de la vallée de la Meuse autour de Stenay et la zone qui s'étend aussi sur la CodeCom de Dun sur Meuse au travers de l'article 19
- 1994 : OLAE (Opérations Locales Agri-Environnementales)
- CPIE Opérateur depuis 1999
- 1999 - 2001 : Mise en place d'un Contrat Territorial d'Exploitation collectif en concertation avec le monde agricole
- 2001 : Premières Mesures d'urgence, pour la protection du Rôle des genêts
- 2003 - 2005 : Contrat d'Agriculture Durable mis en place sur une dizaine d'exploitations

- 2004 : Validation du DocOb (Document d'Objectifs) du site Natura 2000
- 2007 : lancement des MAEt (Mesures Agro-environnementales territorialisées)
- 2008 : Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CodeCom*
- 2010 : Première Fête de la Nature

Les raisons de l'engagement de la CodeCom

Il y a 6 ans, un renouvellement de la CodeCom de Stenay avec la composition d'un bureau chargé de la maîtrise d'ouvrage du site a eu lieu. Cette décision de prendre la maîtrise d'ouvrage s'est faite pour créer un



** Voir lexique p.21.*

outil à destination des acteurs du territoire. Cela aurait été «gênant» que ce soit une structure extérieure. Tous les élus n'étaient pas forcément d'accord mais ils ont accepté et ont essayé d'utiliser cet intérêt pour en faire l'identité du territoire. Le territoire de la CodeCom est ainsi mis en valeur grâce à ces milieux remarquables.

La LPO est très impliquée sur le site et certains de ses membres sont des élus de la CodeCom et de la commune de Stenay.

En 2013, 50 exploitations ont été impliquées dont 1/3 sous contrat «Fauche tardive».

Il est difficile de faire comprendre à l'ensemble des élus l'intérêt de la démarche et de faire découvrir les richesses du territoire. De plus, la population n'a pas toujours conscience de ce patrimoine remarquable et de la nécessité de le valoriser, d'où l'utilité de la Fête de la nature auprès du grand public.



Au départ, cette démarche ne concernait que le canton de Stenay puis cela s'est étendu au canton de Dun sur Meuse et de Montmédy, et la volonté est maintenant d'associer les CodeCom Nord meusien autour du projet. Cette démarche permet également de travailler avec beaucoup d'associations (pêcheurs, chasseurs, marcheurs, ...) et la maîtrise d'œuvre par le CPIE de Meuse permet la réalisation de réunions tout au long de l'année (sauf cette année à cause des élections).

Il y a un réel travail de rencontre et de concertation entre acteurs mais également auprès des scolaires et des habitants par le CPIE.

Questions/Réponses

Daniel LEFORT de la CodeCom de Charny : « Le secteur de Stenay est une référence au niveau européen pour la sauvegarde du Rôle des genets. Il ne faut pas minimiser cette action et l'expérience de cette CodeCom avec des résultats reconnus au-delà du canton de Stenay ».

Sophie OUZET de la DREAL Lorraine : « Le secteur de Stenay, par l'appropriation de la démarche dans le cadre du « Réseau Rôle » a réussi à fédérer les actions d'un certain nombre d'acteurs jusque dans les Vosges : associations et bénévoles. Il s'agit d'une action qui a porté ses fruits et même au-delà du dispositif Natura 2000 avec son appropriation, une approche avec le grand public et les acteurs du territoire. »

Olivier AIMONT du CPIE de Meuse : « La réussite du projet est basée sur une démarche de concertation qui a abouti à un développement territorial. Sur le terrain, cette démarche n'est pas toujours facile avec les comptages (environ 40 bénévoles, des élus, des agriculteurs, des pêcheurs, des naturalistes). La CodeCom s'est réellement appropriée ces questions de biodiversité. L'important est donc d'avoir des élus qui se sont emparé de ces questions, qui se sont rassemblés pour converger vers une action unie. »

Le projet de création d'un centre de soins pour la faune sauvage en Lorraine

Myène TOLLIE

Centre de Sauvegarde pour la Faune Lorraine (CSFL)



La volonté de créer un centre de soins pour la faune sauvage en Lorraine date de début 2013. Le projet consiste à créer un centre de sauvegarde afin que la faune sauvage découverte par les citoyens puisse bénéficier de soins. Ainsi, il s'agit d'une jeune association dont la mission est reconnue d'Intérêt Général, créée par quelques personnes passionnées. Le siège social se situe en Meuse. Il est constitué d'un conseil d'administration de 11 personnes. Pour l'instant, une recherche de financement est lancée avec comme souhait une ouverture rapide du centre.

Il existe une union nationale qui fédère tous les centres de soins. Cependant, la Lorraine reste la dernière région française dépourvue de centre. L'ancien centre de soins fut fermé en 2002 et était géré par la LPO régionale (jusqu'à sa disparition). Ainsi, aucune prise en charge n'existe en Lorraine alors qu'elle possède un patrimoine environnemental riche et diversifié tel que le Busard cendré, qui bénéficie d'une protection très active avec de nombreux bénévoles.

Le but est d'assurer une prise en charge efficace de la faune sauvage sur toute la Lorraine. Le centre n'accueillera cependant pas d'animaux domestiques. En général, il s'agit de 80 % d'espèces protégées dont en moyenne 70 % d'oiseaux, 29 % de mammifères et 1 % de reptiles. Pour l'instant, le site prévu pour accueillir le centre est un terrain non viabilisé (ni eau, ni électricité) situé à l'Ouest de Metz dans le jardin nature géré par la LPO à Valleroy. Le site devra être équipé afin de pouvoir accueillir les animaux, avec notamment la construction de volières (constructions très réglementées selon un arrêté ministériel). Dans un premier temps, l'accueil se fera surtout pour les oiseaux et les mammifères.



Déroulement de la démarche d'accueil

- Conseils par téléphone à la personne ayant trouvé un animal
- Transport vers le centre
- Accueil de l'animal
- Examens, soins et opération si nécessaire
- Surveillance (soins, alimentation) en enclos extérieurs
- Relâcher dans le milieu
- Sensibilisation et protection

Réglementations

Selon la loi, personne n'a le droit de détenir un animal sauvage sauf par dérogation du préfet. Ainsi, l'embauche d'une personne pour l'ouverture du centre est nécessaire, personne qui sera également le responsable du centre et qui travaillera en collaboration avec un vétérinaire référent.

Le centre fonctionnera également sur la base du bénévolat afin que les personnes puissent se relayer et être présentes tous les jours de l'année pour réaliser les tâches de nourrissage, nettoyage, transport, ...

Financement

- Investissement : viabilisation site, équipements = 150 000 €

- Fonctionnement : embauche d'un capacitaine et d'un mi-temps pour alterner, nourriture, soins vétérinaires = 67 000€

Une demande de subventions aux différents partenaires lorrains a été réalisée et la structure est dans l'attente des réponses suite aux différentes commissions d'attribution des aides. Elle a cependant déjà le soutien du Conseil Régional, du zoo d'Amnéville (promesse de dons), d'une Sénatrice pour l'année 2014, Ecolor, de fondations, ...

L'ouverture est prévue pour 2014-2015 en fonction des réponses des financeurs.



Soins sur une chouette effraie

Questions/Réponses

Monique RINGENBACH de la CodeCom entre Aire et Meuse : « Si aujourd'hui un animal est découvert, que fait-on ? »

MT : Il faut téléphoner au centre de soins le plus proche (numéro sur le site de l'Union Française des Centres de Soins) pour connaître les premiers gestes à faire. Un vétérinaire a rarement des connaissances en faune sauvage.

Pierrick MOREAU du CPIE de Meuse : « La localisation du centre de soins est un gros souci car ce manque actuel engendre l'obligation de traverser la frontière pour aller au Luxembourg, ce qui peut provoquer des problèmes notamment sanitaires. Le plan local sur l'Argonne a un objectif ambitieux mais pour aller au bout de la démarche, il faudrait la mise en place d'un centre de soins notamment pour les Busards cendrés ou les Milans royaux. »

Monique RINGENBACH de la CodeCom entre Aire et Meuse : « Aucun équipement de l'ancien centre n'a pu être récupéré ? »

MT : Les équipements et locaux ne sont pas réellement réutilisables donc un appel à dons auprès des vétérinaires sera également réalisé.

Monique RINGENBACH : « Comment se passe le transport des animaux vivants ? »

MT : Si le découvreur est disponible, il peut ramener l'animal au centre de soins, sinon un réseau de bénévoles peut s'organiser afin de se charger du transport. Cela est autorisé dans la mesure où il s'agit du trajet le plus court vers un centre de soins. Cela sera également plus facile avec une carte de membre. La situation relative aux espèces protégées est plus compliquée et ne se fera qu'en cas d'urgence.

Damien AUMAITRE du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine : « Comment cela se passe pour les espèces exotiques et introduites, sont-elles relâchées dans la nature ? Dans certains centres il y a une possibilité d'hébergement. »

MT : Ce n'est pas l'objectif du centre de soins car il n'y a pas d'accueil de faune exotique prévue. Pour les espèces exotiques, il s'agira plutôt de s'orienter vers un zoo, ou une structure adaptée.

Une gestion mutualisée des données naturalistes

Alain SALVI
LorINAt

L'ambition de LORINAT (LORraine Information NATuraliste), structure créée en 2012, est de fédérer les associations naturalistes de Lorraine afin d'avoir une gestion concertée des bases de données naturalistes.

Structures fondatrices

- COL : étude des oiseaux de la Région et de leur statut, centralisation des données, mission de formation en ornithologie, bulletin Milvus
- LPO, avec une démarche de réunion
- Floraine : création d'un atlas de la flore lorraine et d'une antenne régionale de conservation botanique
- Commission reptile amphibien : fondée il y a 20 ans par les naturalistes du CEN, création d'un atlas de répartition. L'objectif est de développer des stratégies en faveur des espèces.
- CPEPESC* : expertises sur les chiroptères et création d'un ouvrage en 2010
- LOANA
- Société Lorraine d'orchidophilie
- Société Lorraine d'entomologie
- CENL : Depuis 1984, permet de s'ancrer dans le territoire en aidant les acteurs de la protection de l'environnement et en contribuant à la protection d'espèces.
- Groupe d'étude sur les mammifères de Lorraine

D'autres structures se sont ensuite rajoutées telles que Mirabelle, Flore 54 et la Société Lorraine de Mycologie.

Le conseil d'administration se compose ainsi :

- Collège des membres fondateurs : 9 voix
- Collège des membres associés : 5 voix
- Collège des membres institutionnels (ville de Nancy)

Objectif

LORINAT se veut être un guichet unique de l'information naturaliste en produisant des synthèses de données. Ainsi, une seule et unique structure est mobilisée. L'objectif est donc de centraliser les demandes de données naturalistes lors de la réalisation de projets et de rapports.

Le but est de tendre vers un observatoire de la biodiversité en Lorraine, en lien avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Ainsi, les CPIE ont une réelle vocation d'être des partenaires ou membres de LorINAt afin d'avoir une action pertinente en matière de protection de l'environnement.

Pour l'instant, la structure fonctionne uniquement avec des bénévoles mais une recherche de profil de poste est lancée car la tâche devient de plus en plus importante et il y a un temps de latence de réponse de la part de la structure. Ces recrutements permettraient de résoudre ce problème et d'être présent dans les réunions au quotidien.

* Voir lexique p.21.

Questions/Réponses

Guillaume GIRO du Conseil Général de la Meuse : « Comment cela se passe-t-il pour une collectivité qui souhaite obtenir des données sur un site? »

AS : LORINAT fournit des synthèses de données avec la réalisation d'un devis pour chaque type de données.

GG : « Seulement, le Conseil Général demande des informations alors qu'il finance la plupart des associations qui fournissent les données. La connaissance des sites naturels est très importante pour la protection mais cette dernière est chère et nécessite une mobilisation de fonds. Le fait de mobiliser de l'argent pour la connaissance peut alors engendrer un manque d'argent pour mettre en place une protection. »

Olivier AIMONT du CPIE de Meuse : « L'idée d'accompagner une politique territoriale autour des ressources naturalistes n'est pas forcément mise en avant. Au niveau régional et départemental, il faut être force de proposition et éviter toute interférence entre les différentes formes de collecte de données et de ressources au niveau des territoires. Il est indispensable d'assurer une concertation, de réunir les acteurs, de mettre en lien le social et l'économie d'un territoire. L'objectif pour être efficace est souvent l'échelle d'actions car le territoire de travail c'est la région alors que certaines structures sont plus locales. »

Nicolas HELITAS de la CodeCom de Revigny : « Quelle est la fonction de la structure et des associations membres? »

AS : Les prestations prennent la forme de travaux de synthèse de données naturalistes. Les associations membres contribuent à l'acquisition de données.

L'idée est de répondre à la demande par groupe faunistique. LORINAT fait donc une mise en forme. Les gains rapportés sont ensuite reversés aux associations (dont 15% pour LORINAT). Ce ne sont pas les associations qui répondent directement, mais elles répondent à travers LORINAT.

Pierrick MOREAU du CPIE de Meuse : « Comment LORINAT entrevoit l'avenir et la mise en commun des données notamment au niveau des Plans Nationaux d'Action ? »

AS : Les PNA sont portés par des structures plus spécialisées. LORINAT vise essentiellement l'élaboration des listes rouges régionales, chantier très en retard en Lorraine par rapport aux autres régions. Ces listes permettent d'avoir une vision régionale et un observatoire de la biodiversité. Elles peuvent également être une plus-value à l'échelle régionale. Chaque association garde la gestion des PNA qui sont des outils particuliers. LORINAT n'a pas vocation d'être porteur de PNA et ne veut pas être en concurrence avec les associations.

Marie LEMOINE de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : « L'association ODONAT en Alsace met à disposition sur son portail ses données avec la possibilité que chaque citoyen qui observe une espèce puisse renseigner son observation afin d'améliorer la connaissance de la biodiversité alsacienne. Ce sont des indicateurs de la biodiversité avec un rendu tous les 2 ans. Cela fonctionne plutôt bien et permet de renforcer la communication sur la biodiversité au niveau régional sur la mise à disposition des données. »

Lexique :

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ENS : Espace Naturel Sensible

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

CPEPESC : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères

TABLE RONDE

Haies, vergers, mares, prairies : Agriculture et biodiversité, un partenariat à valoriser

Animateur : Olivier AIMONT, CPIE de Meuse

Rapporteur : Marie REYNE, Entreprendre Durable

Rédacteur : Stéphanie BACH, service civique CPIE de Meuse

Présents : Marine BELY, LoANa / Thomas BOUCHAUD, ONF / Marion BRION, Conseil Général 55 / Cyrille DIDIER, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine / Gille FRENES, Chambre d'agriculture de la Meuse / Delphine GUYOT, Chambre d'agriculture de la Meuse / Nicolas HELITAS, CodeCom du pays de Revigny / Christel JACQUES, CPIE de Meuse / Thierry JACQUIN, Agence de l'Eau Rhin Meuse / Olivier LATAYE, ONF / Guillaume LEBLANC, LoANa / Guy LAVERGNE, DREAL Lorraine / Daniel LEFORT, CodeCom de Charny / Manuel LUNEAUT, Fédération des Chasseurs de la Meuse / Christian MAURER, CodeCom Meuse Voie Sacrée / Cécile MOULARD, LoANa / Pierrick MOREAU, CPIE de Meuse / Julie RULOFS, CodeCom entre Aire et Meuse / Olivier SCHOENSTEIN, Neomys / Pauline THEIS, CodeCom de Fresnes

L'objectif de cette table ronde sur « l'Agriculture et la Biodiversité, un partenariat à valoriser » est de réfléchir aux conditions de coopération des interventions tout en respectant les enjeux propres à chaque domaine et de renforcer la prise en compte de ces enjeux dans les collectivités territoriales.

Les leviers :

La place et le rôle des institutions et collectivités :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : lien entre le monde agricole et celui de l'environnement (appui technique, financier et d'animation), permet le point d'équilibre entre l'usage et la qualité d'un milieu naturel
- Engagement de la Chambre d'Agriculture de la Meuse dans la biodiversité : 3ème département au niveau des Mesures Agro-Environnementales territorialisées
- Mise en place d'« Agrifaune » : rassemblement du monde agricole et cynégétique dans le but de développer des pratiques agricoles favorables à la biodiversité en milieu rural
- Bonnes relations entre les agriculteurs et les CodeCom : les CodeCom peuvent donc faire le lien entre les acteurs de l'environnement et de l'agriculture
- Développer le lien agriculture, biodiversité et urbanisme à travers les Schémas de Cohérence Territoriale, Plan Locaux d'Urbanisme et autres documents d'urbanisme notamment par rapport au thème de l'inondation à travers des stratégies locales

Le cadre institutionnel :

- Existence de dispositifs en commun : Plans Nationaux d'Actions, Natura 2000, plan paysage, GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental), projet LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement), CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), Zones d'Action Prioritaire (seul outil mobilisable hors Natura 2000), Agrifaune...

La place et le rôle de chaque acteur :

- Compréhension par les acteurs de l'environnement de la nécessité d'un bon fonctionnement économique dans une exploitation, prise en compte du facteur économique et financier, l'agriculture est avant tout une activité économique
- Monde agricole uni
- Observatoire Local de la Biodiversité via le CPIE : plateforme commune entre l'agriculture et la biodiversité, conférant un ancrage territorial à la réflexion.
- Volonté du monde agricole de s'investir (ex du Rôle des genêts : plus de sites, comptage par des agriculteurs, agriculteurs qui préviennent de la présence d'individus sur leur parcelle)

- Dépassement de la dualité «agriculture et environnement» vers la dimension agriculture et paysage : maintien d'autres espèces par la préservation des paysages. Privilégier l'entrée habitat à l'espèce pour plus de pertinence

La communication, l'animation :

- Mise en place de réunions d'informations, de journées de sensibilisation, de Comités de pilotage...



Les freins :

Les niveaux de connaissance de chaque acteur :

- Peu de connaissances du monde agricole chez les professionnels de l'environnement : fonctionnement d'une exploitation agricole, contexte socio-économique du monde agricole, les enjeux de la profession agricole, l'économie des marchés, le fonctionnement de la PAC
- Peu d'informations des agriculteurs sur les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la réglementation liée à celle-ci

Les questions budgétaires :

- Manque de financements, de compensations financières aux exploitations pour mettre en place des mesures de gestion
- Réforme de la PAC avec une baisse des aides et une augmentation des SIE (Surface à Intérêt Ecologique)
- Les aides publiques et la PAC favorisent plus une agriculture céréalière que l'élevage
- Coût important de la protection de certaines espèces
- Nouveaux dispositifs de protection qui permettent de couvrir plus de zones mais sans hausse de subventions, donc les compensations baissent globalement.

Les difficultés du monde environnemental :

- La crainte des contraintes et des sanctions relatives à la protection de l'environnement rend les agriculteurs réfractaires à une réelle implication agro-environnementale sur les territoires.
- Monde associatif de la protection de l'environnement avec beaucoup d'interlocuteurs différents ayant

chacun sa spécificité, pas d'expression unique de leur part.

- Manque de communication et d'informations auprès des agriculteurs
- Mise en place des mesures pour une espèce ou un habitat souvent lorsqu'il est déjà trop tard
- Manque de dispositifs hors sites Natura 2000 car pour mettre en place des mesures, les agriculteurs nécessitent des financements compensatoires
- Monde de la protection de l'environnement qui ne va pas toujours au bout de la démarche (grillages laissés lors de la protection du Busard cendré...)
- Dysfonctionnement du système agricole au niveau des retournements de prairies : grande menace sur la biodiversité mais pratique qui reste légale
- L'environnement est perçu comme une contrainte et une perte de financement

Les difficultés du monde agricole :

- Les agriculteurs sont contraints et ne peuvent plus faire ce qu'ils souhaitent sur leurs parcelles : volonté d'avoir une liberté d'agir
- Manque d'accompagnement et de suivi qui les

freine dans les démarches

- Monde agricole souvent confiné
- Orientations agricoles liées au contexte économique
- Agissements parfois en méconnaissance des choses et non pas par volonté de détruire les milieux naturels
- Les systèmes agricoles ont évolué et évolueront toujours avec des pratiques et des dispositifs différents

Les entraves générales au partenariat :

- Volets agriculture et biodiversité souvent différenciés et perçus comme deux domaines à part alors qu'ils sont liés et complémentaires
- Le manque de communication engendre une incompréhension et un blocage de la part des agriculteurs qui voient les mesures de protection comme une contrainte alors qu'elles peuvent être bénéfiques et apporte une plus-value (auxiliaires, coupe-vent, baisse de l'érosion, intérêt de la ripisylve sur l'envasement...)
- Le manque de réunions et de rencontres entre les acteurs du territoire
- Désengagement des politiques d'animation des territoires qui a conduit à une crispation entre l'environnement et l'agriculture.

un rôle de médiation et être les lieux légitimes de débat et de projets entre les agriculteurs et les professionnels de l'environnement. Elles peuvent également s'occuper d'autres problématiques environnementales hors cours d'eau

- Développer les coopérations avec les structures qui renforcent le partenariat Agriculture et Biodiversité (Agence de l'Eau) qui jouent alors un rôle de levier pour la médiation
- Mettre en place une concertation territoriale efficace.

Transversal :

- Création de filières pour valoriser les produits issus de l'agriculture tout en étant respectueux de l'environnement
- Création d'un CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)
- Co-organisation des futures « Rencontres Départementales de la Biodiversité » avec la Chambre d'Agriculture
- Avoir une volonté de travailler et coopérer durablement
- Trouver des consensus avec les agriculteurs au lieu d'imposer des mesures

Les propositions :

Clarifier le contexte :

- Effort sur les connaissances liées à chaque domaine et sur le fonctionnement des politiques agricoles et environnementales
- Appuyer et développer le volet sensibilisation, connaissance et accompagnement : montrer les bénéfices et résultats liés à la protection de l'environnement notamment à l'aide de témoignages
- Mettre en place des suivis auprès des agriculteurs : bilan des années de contrats, des impacts sur le rendement, sur l'emploi...

Prendre en compte les collectivités et institutions dans la démarche :

- S'appuyer sur les CodeCom qui peuvent avoir

TABLE RONDE

Communication, synergie entre programmes, liens aux territoires : quels outils pour structurer le réseau associatif ?

Animateur : Alexandra PINATON, Directrice du CPIE

Rapporteurs : Coralie JOURDIER, agent de développement CodeCom Côtes de Meuse – Woëvre / Olivier LAMY, chargé d'études CPIE de Meuse

Rédacteur : Pauline ADNET, service civique CPIE de Meuse

Présents : Damien AUMAITRE, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine / Jean-Louis CATHALA, Centre Ornithologique Lorraine / Quentin D'ORCHYMONT, LoANa / André GERARD, LPO Meuse / Guillaume GIRO, Conseil Général 55 / Dorothée JOUAN, CPEPESC Lorraine / Danielle JOUDRIER, PNR Argonne / Loïc LAMBERT, Entreprendre durable / Daniel LEFORT, CodeCom de Charny / Blandine LEPRINCE, Ecomusée de Hannonville / Sophie OUZET, DREAL Lorraine / Eva POILVE, LoANa / Maxime RUTSCHKOWSKI, LoANa / Monique RINGENBACH, CodeCom entre Aire et Meuse / Lyselle SAINT-PAUL, CPIE Nancy-Champenoux / Alain SALVI, LORINAT / Mylène TOLLIE, Centre de Sauvegarde de la Faune sauvage Lorraine / Philippe VUILLAUME, Fédération des Chasseurs de la Meuse

Les leviers :

La place et le rôle des collectivités :

- Territorialisation des actions : s'appuyer sur les compétences des territoires pour mettre en œuvre les programmes de protection de la nature
- Volonté politique affichée d'intégrer la protection de la nature comme levier de développement territorial
- Possibilité des porteurs de projets (collectivités, associations) de s'appuyer sur des relais pour diffuser les enjeux et la connaissance de la biodiversité sur les territoires : publics cibles (établissements scolaires), structures relais (ex : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - APPMA, ONF), ou groupes d'acteurs constitués (ex : agriculteurs, arboriculteurs)

Le cadre institutionnel

- Existence d'outils et de procédures déclinables sur les territoires : Plans Nationaux d'Actions, Natura 2000, plans de paysages, ...
- De plus en plus de financements sont attribués aux structures pour les aider à mener à bien leurs projets
- Les financements locaux (ex : convention avec les territoires) permettent d'appeler d'autres types de financement (ex : fonds européens)
- Pré-existence de dispositifs (ex : Atlas communaux du Parc) qui contribuent à la culture environnementaliste sur les territoires

La place et le rôle des associations

- La multiplicité des acteurs et des initiatives a permis une plus large appropriation des enjeux de protection de la nature : la diversité des associations et de leurs projets vise à élargir le panel des publics
- Identification d'un chef de file, porteur du projet, chargé de la mise en relation avec les autres partenaires
- Domaines couverts par des spécialistes pointus (ex : CPEPESC*)
- Professionnalisation des structures, gage d'efficacité (technique, scientifique, animation de projet)
- Travail en réseau : complémentarité des approches, des compétences, des domaines d'intervention
- Mise en relation avec des acteurs d'autre nature (ex : Offices de tourisme)

La mobilisation citoyenne

- Approche intergénérationnelle : transmission des savoirs, de la connaissance du territoire et des relations aux partenaires institutionnels
- Formation des bénévoles des associations (Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine)
- Internet : diffusion d'information et participation plus spontanée des citoyens
- Internet : accès facilité aux informations, démystifiant la « technicité » de la biodiversité

* Voir lexique p.21.

La communication, l'animation des projets

- Communication = mobilisation des porteurs de projet
- Formation, information, mutualisation, retours d'expériences auprès des porteurs de projets
- Temps forts : réunions opérateurs et acteurs de l'environnement organisées par la DREAL / événements tout public (ex : manifestation « Un Dragon ! Dans mon jardin ? » du CPIE 54) / actions pilotes connues et reconnues (ex : « Migr'A Sion »)

Les freins :

La complexité du paysage en matière de protection de la nature

- La multiplicité des acteurs et la complexité des dispositifs ne rendent pas lisibles les modalités d'intervention opérationnelle pour mettre en œuvre des actions/projets de protection, gestion et valorisation de la biodiversité : vers qui se tourner pour bénéficier d'un accompagnement réglementaire, technique, pédagogique ? comment travailler ensemble ?
- De même l'articulation des procédures et dispositifs à différentes échelles (ex : Natura 2000, ENS, Plan National d'Action, ...) donne le sentiment d'un mille-feuille insaisissable
- Peu de mise en commun des politiques publiques en matière de protection, gestion et valorisation de la biodiversité.

Les questions budgétaires

- Zonage, ciblage prioritaire des fonds publics sur les sites de nature remarquable, qui mettent en difficulté les milieux et les projets liés à la nature plus quotidienne
- Frein financier à la mise en œuvre de projets notamment sur les secteurs de nature quotidienne : le coût des actions peut paraître important au regard des résultats. Pour autant, il faut relativiser ce coût, en comparaison des gros projets d'aménagement (ex : autoroute)
- La difficulté d'accès aux fonds européens qui pourraient permettre la mise en œuvre des projets de protection, gestion et valorisation de la biodiversité, et l'ingénierie nécessaire rendent frileux les porteurs de projets
- La mobilisation des acteurs de terrain (ex : agriculteurs) passe quasi systématiquement par des contreparties

financières : de prime abord, la protection de la biodiversité est un facteur de manque à gagner

L'exercice des compétences, l'approche administrative et réglementaire

- Les compétences des collectivités en matière de protection, gestion et valorisation de la biodiversité



ne sont pas ciblées en tant que telles. Bien souvent, cet enjeu se trouve noyé dans une compétence plus opérationnelle (ex : gestion hydraulique / environnement – ordures ménagères...)

- La biodiversité se heurte aux contraintes administratives : pas de cohérence entre les différentes politiques départementales à régionales sur des secteurs de continuité écologique adjacents
- Choix de l'échelle territoriale : quelle est l'échelle la plus pertinente pour développer des projets de protection, gestion et valorisation de la biodiversité, et mutualiser les dispositifs, les financements, le réseau d'acteurs ?
- En matière de création / restauration de milieux (ex : plantation de haies), on se heurte aux problèmes de maîtrise foncière / maîtrise d'usage
- La collectivité peut se sentir isolée des procédures et des démarches de protection de la nature (ex : pas de périmètre de Parc naturel régional, hors site Natura 2000, hors territoire d'action associatif...)

Le laps de temps, de la concertation à la concrétisation

- De l'initiation du projet à son aboutissement, le temps nécessaire à la concertation, au montage administratif et financier des dossiers peut être source de discrédit et de démobilitation
- Manque de dialogue entre les acteurs, qui peut s'expliquer par une importante charge d'activité des acteurs de terrain, au détriment de la concertation

- L'érosion continue de la biodiversité oblige à l'urgence des interventions : quelle place pour la concertation ?

Les difficultés du monde associatif

- Dans les outils mutualisés (ex : bases de données Bombina, Faune-Lorraine), la spécificité associative, notamment en termes de production de données n'est pas identifiable (données noyées dans la masse)
- Vieillesse du bénévolat associatif : capacité d'intervention des associations au travers du bénévolat en érosion
- Bénévoles peu formés à la gestion de projets
- La capacité à mobiliser les publics et le bénévolat sur les enjeux de protection, gestion et valorisation de la biodiversité est fortement dépendant des bassins de vie et de leur dynamique
- Le vecteur Internet, source d'informations immédiates, n'incite pas les personnes à aller approfondir les connaissances sur le terrain, notamment au travers des activités associatives
- Le ciblage des financements par les partenaires institutionnels risque de dénaturer les projets associatifs et les programmes d'actions qui en découlent : mise en péril des enjeux identifiés par les associations en matière de protection, gestion et valorisation de la biodiversité au profit de commandes
- Quelle que soit son origine, l'expression des extrêmes est préjudiciable à la concertation entre les acteurs.

Les propositions :

Clarifier le contexte

- Rôle du SRCE* (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) pour clarifier l'articulation des politiques publiques
- Identifier l'ancrage territorial des associations et leurs compétences, pour renforcer leur légitimité à agir sur les territoires en faveur de la biodiversité
- Cibler des actions pilotes collectives et significatives pour rendre lisible le réseau des acteurs de protection, gestion et valorisation de la biodiversité

Accompagner les collectivités

- Rédaction en cours d'une compétence type «biodiversité» pour faciliter l'exercice des collectivités en matière de biodiversité
- Organiser des forums territoriaux annuels sur les

territoires volontaires pour faire un état des lieux de la biodiversité et des enjeux auprès des élus (ex : comité géographique OLB)

Mobiliser et structurer le réseau d'acteurs

- Favoriser la mutualisation des moyens techniques et des compétences (scientifiques, pédagogiques)
- Réaliser un calendrier des animations (encadrées ou «libre-service») sur les ENS à l'échelle du département, action structurante de réseau
- Structurer l'offre naturaliste au travers de l'offre touristique
- Favoriser la concertation en amont des projets pour mieux mutualiser et éviter les doublons
- Conventionner entre associations pour poser les bases d'un partenariat clair et lisible en externe
- Mutualiser les différentes actions à même finalité. Ex : s'appuyer sur l'opération «Dragon» pour alimenter la commission reptiles et amphibiens

Renforcer la vie associative, la citoyenneté

- Convivialité
- Impliquer les bénévoles et les citoyens par l'action, qui est réputée détenue par un cercle de connaisseurs
- Favoriser le travail conjoint sur les projets complexes tels que la rédaction des Documents d'objectifs pour assurer une complémentarité pertinente et efficace
- Former les bénévoles
- Conventionner avec les territoires pour assurer l'appropriation des projets et leur plus-value en matière de développement territorial
- Dépasser les approches intégristes sources de clivages, qui bien que marginales mettent en difficulté la concertation
- S'appuyer sur les particuliers comme relais de projet (ex : opérations « Un Dragon ! Dans mon jardin ? », Jardin au naturel)

Transversal

- Réaliser un état des lieux des actions / projets / structures agissant en faveur de la biodiversité en Meuse pour éviter les redondances
- Par projet ou par site, identifier un porteur de projet unique, interlocuteur des partenaires institutionnels et coordinateur d'un réseau local
- Décliner les outils fonctionnels (ex : Plan National d'Action) sur les territoires en impliquant les élus

* Voir lexique p.21.

Les structures présentes lors des premières Rencontres Départementales de la Biodiversité en Meuse :

*Agence de l'eau Rhin Meuse / Agence de l'eau Seine-Normandie / Argonne Fan'Nature / Argonne
Parc Naturel Régional / Association Neomys / Centre de Sauvegarde de la Faune de Lorraine
/ Centre Ornithologique Lorrain / Chambre d'Agriculture de la Meuse / Commission d'Etude
et de Protection des Eaux, des Sous-sols et des Chiroptères / Commission Reptiles Amphibiens /
Communauté d'Agglomération de Bar le Duc - Sud meuse / Communauté de Communes Côtes de
Meuse - Woëvre / Communauté de Communes de Charny sur Meuse / Communauté de Communes
de la Haute Saulx / Communauté de Communes de la région de Damvillers / Communauté de
Communes de Montfaucon Varennes en Argonne / Communauté de Communes de Triaucourt
Vaubécourt / Communauté de Communes de Verdun / Communauté de Communes des Pays de la
Saulx et du Perthois / Communauté de Communes du Canton de Fresnes en Woëvre / Communauté
de Communes du Canton de Void / Communauté de Communes du Centre Argonne / Communauté
de Communes du Pays de Commercy / Communauté de Communes du Pays de Montmédy /
Communauté de Communes du Pays de Revigny sur Ornain / Communauté de Communes du Pays
de Spincourt / Communauté de Communes du Pays de Stenay / Communauté de Communes du
Pays d'Etain / Communauté de Communes du Sammielois / Communauté de Communes du Val de
Meuse et de la Vallée de la Dieue / Communauté de Communes du Val des Couleurs / Communauté
de Communes du Val d'Ornois / Communauté de Communes du Val Dunois / Communauté de
Communes entre Aire et Meuse / Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée / Commune de
Bonzée / Commune de Bouligny / Conseil Général de la Meuse / Conseil Régional de Lorraine /
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel / Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
/ CPIE de Meuse / DREAL Lorraine / Ecomusée d'Hannonville / Entreprendre durable /
Fédération de chasse de la Meuse / Fédération de pêche de la Meuse / Floraine / Groupe d'Etude des
Mammifères de Lorraine / Ligue de Protection des Oiseaux 55 / Lorraine Association Nature /
LORRAINE Information Naturaliste / Meuse Nature Environnement / Office National de l'Eau et
des Milieux Aquatique / Office National des Forêts / Parc Naturel Régional de Lorraine / Société
Lorraine d'Entomologie - Musée Aquarium de Nancy / Union Régional des CPIE de Lorraine*

Pour tout renseignements concernant les activités pour tous que nous proposons tout
au long de l'année (sorties naturalistes de découverte de la faune et la flore, ateliers
pratiques, conférences et projections, ...), contactez-nous !



MEUSE

Renseignements au CPIE de Meuse

14 rue Chaude, 55160 Bonzée - 03.29.87.36.65 - cpie.meuse.ressources@orange.fr

Conception, réalisation, rédaction
CPIE de Meuse

ISSN : 0753-3454

Directeur de publication
Olivier AIMONT

Directrice de rédaction
Alexandra PINATON

Coordination - mise en page
Samuel NOURRY

Impression
Conseil Général de la Meuse

Remerciements
A tous les rédacteurs d'articles

Ainsi qu'à :
Toute l'équipe du CPIE de Meuse

Photos et illustrations
Sauf précision, photos des auteurs d'articles
et CPIE de Meuse.

